



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11, 3.12 et 3.13

Numéro de la demande : 2020-0005
Demande : Nouvelles étiquettes de produit – Nouveaux organismes nuisibles, nouveau site ou nouvelle culture hôte, précautions
Produit : Herbicide Chateau EZ
Numéro d'homologation : 34036
Principe actif (p.a.) : Flumioxazine
Numéro de document de l'ARLA : 3193201

But de la demande

La présente demande visait à homologuer un nouvel herbicide commercial, l'herbicide Chateau EZ, pour la suppression en prélevée des mauvaises herbes dans les cultures figurant sur l'étiquette et pour l'entretien de zones non cultivées au sol nu dans les exploitations agricoles, selon un produit homologué précédent du même titulaire d'homologation.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluations sanitaires

L'homologation de l'herbicide Chateau EZ aux fins d'utilisation sur plusieurs cultures horticoles, ainsi que sur le sol nu de zones non cultivées dans des exploitations agricoles, représente une extension du profil d'emploi du flumioxazine du point de vue de l'exposition découlant du mélange, du changement et de l'application; toutefois, une évaluation des risques mise à jour n'était pas requise car celle au dossier est adéquate. En ce qui concerne l'exposition pour les préposés au mélange, il n'y a pas d'extension du profil d'emploi par rapport aux produits précédents. Aucun risque préoccupant pour la santé n'a été relevé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent strictement le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de flumioxazine n'a été soumise à l'appui des utilisations de ce principe actif sur l'étiquette de l'herbicide Chateau EZ. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur des cultures indiquées sur l'étiquette. D'après cette évaluation, les résidus de flumioxazine dans ou sur ces cultures ne devraient pas augmenter et seront couverts par les limites maximales de

résidus actuellement établies pour le flumioxazine. L'exposition d'origine alimentaire aux résidus de flumioxazine ne devrait donc pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

Les nouvelles utilisations sont conformes au profil d'emploi actuellement homologué du principe actif, le flumioxazine; par conséquent, aucun risque supplémentaire n'est attendu lorsque l'herbicide Chateau EZ est utilisé conformément aux indications figurant sur l'étiquette. L'étiquette comprend les mises en garde environnementales et les mentions de danger requises pour atténuer les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur la valeur ne sont pas requis pour l'homologation de produits en fonction de produits précédents.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation de l'herbicide Chateau EZ.

Références

Aucune

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9